

ASSEMBLEE NATIONALE19 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 295

présenté par
M. carrez-----
ARTICLE 5

Dans cet article, après les mots :

« soixante-cinq ans » sont »,

insérer les mots :

« par deux fois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.